

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DÉCEMBRE 2011

Présents : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Claude PROVOST, Jean-Jacques MONTHULÉ, Alain CRESTAUX, Sylvie PERENNES, Claude BOUTELET, Salvador GARCIA, Frédéric MASSON, Alain LEPAPE, Thérèse CORBIN, Aline LECLREC, Gérard TOURNEUX, Jacques PHILIPPE, Christelle GAILLARD, Marielle TRETON, Patrick VERDAVOINE, Alain BARTHE.

Absents représentés : Henri LESOUT est représenté par Salvador GARCIA

Absents : Fabien DELVALLÉ, Julien MARRE

Jocelyne DE TOMASI est désignée secrétaire de séance.

1. AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Denis GUITTON propose à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour qui n'était prévu au moment des convocations. Il s'agit de décisions modificatives pour les budgets de la commune, du multi-accueil et de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire, à savoir :

- ✓ décisions modificatives pour les budgets de la commune, du multi-accueil et de l'assainissement.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Denis GUITTON propose ensuite l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le compte-rendu du précédent conseil municipal.

2. MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009, une consultation a été lancée auprès d'entreprises afin d'assurer la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire et que c'est l'offre de La Normande qui a été retenue.

Il expose qu'un marché a donc été conclu du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010 renouvelable tous les ans pour une durée maximum de 4 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2013. La Normande et la

Ville sont engagées sur la fourniture et la livraison d'un minimum de 18 000 repas par an et d'un maximum de 25 000, à 2.13 € HT le repas.

Cela représente donc une dépense minimale annuelle HT de 38340 € et maximale de 53250 €.

En 2010, nous avons dépensé 46459 € soit une marge de 6791 €.

En août 2011, nous avons demandé à La Normande la mise à disposition d'un de ses agents en remplacement de Mauricette FONTAINE, pour un coût annuel de 35420 € HT.

Il précise qu'un avenant au contrat de base a été proposé à sa signature mais que cette mise à disposition de personnel ne peut pas être contractée par la signature d'un avenant pour deux raisons :

1. L'objet du marché initial ne portait que sur la fourniture et livraison de repas et un avenant ne peut modifier que des quantités, des durées... mais pas le fondement même du marché. La fourniture de repas et la mise à disposition de personnel sont deux choses différentes du point de vue du Code des Marchés Publics.
2. Le montant maximum HT du marché étant de 53250 € sur lequel nous utilisons environ 46459 €, le coût annuel de la mise à disposition sort des bornes maximales du marché.

Toujours sur la base du Code des Marchés Publics, il aurait fallu procéder à une nouvelle consultation portant uniquement sur la mise à disposition de personnel. De plus, le marché de repas n'ayant pas été transmis à la Préfecture, il n'est pas exécutoire et, en quelque sorte, n'est pas censé exister. Nous payons donc des factures de repas sans justification.

Quant aux factures de la mise à disposition de personnel, elles ne sont pas payées et ont fait l'objet, tout dernièrement, d'un rejet par le Trésor Public pour les raisons ci-dessus indiquées. Or, l'erreur n'incombant pas à l'entreprise, il n'est nullement justifié de ne pas payer une mission accomplie.

Devant la complexité de la situation, il convient de procéder en deux temps :

- Régulariser la situation passée : payer en urgence la Normande,
- Se mettre en conformité avec la législation pour l'avenir.

Après discussions et négociations avec le service des marchés publics de la Préfecture, il propose au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la fourniture et livraison de repas **et** la mise à disposition de personnel,
- Mettre fin au marché actuel à la date du 30 avril 2012,

Et à titre de régularisation pour erreur matérielle :

- Demander au Préfet, à titre dérogatoire, l'autorisation de payer les factures de La Normande depuis août 2011 jusqu'à la fin du marché (30 avril 2012) en lui transmettant le marché de fourniture de repas signé le 9 juin 2009 pour le rendre exécutoire et l'avenant de mise à disposition de personnel, qu'il signerait malgré tout comme justificatif au Trésor Public.

Jean-Claude PROVOST demande si cela signifie que nous pourrions, lors du prochain marché, être amené à changer de fournisseur.

Denis GUITTON répond par l'affirmative dans la mesure où le marché ne sera pas identique au précédent.

Patrick VERDAVOINE souligne qu'un marché public non transmis à la Préfecture est réputé ne pas exister.

Jean-Claude PROVOST demande qu'on lui rappelle pourquoi nous avons choisi la mise à disposition de personnel plutôt que de recruter directement.

Denis GUITTON précise que ce choix s'expliquait par la souplesse d'utilisation et de gestion pour la Commune.

Thérèse CORBIN ajoute qu'en effet, si l'employé est malade ou absent, c'est à la Normande qu'il incombe se procéder à son remplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE le Maire à :**

- **Lancer** une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la fourniture et livraison de repas et la mise à disposition de personnel,
- **Mettre fin au marché actuel à la date du 30 avril 2012,**

Et à titre de régularisation pour erreur matérielle :

- Demander au Préfet, à titre dérogatoire, **l'autorisation de payer** les factures de La Normande depuis août 2011 jusqu'à la fin du marché (30 avril 2012) en lui transmettant le marché de fourniture de repas signé le 9 juin 2009 pour le rendre exécutoire et l'avenant de mise à disposition de personnel, signé du maire, pour justificatif au Trésor Public,

3. CESSION DU CAMION-NACELLE COMMUNAL

Monsieur GUITTON rappelle que le camion-nacelle des services techniques a été vendu le 27 septembre 2011 à Monsieur André TEUILLEUX, de Vitray en Beauce pour la somme de 5000 €.

Cependant, la délibération de délégations générales au Maire, prise en début de mandat, ne portant que sur une somme maximum de 4700 €, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les modalités de cette transaction afin de pouvoir intégrer cette sortie de l'actif sur le budget 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire céder à Monsieur André TEUILLEUX le camion-nacelle des services techniques pour la somme de 5000 €.
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

4. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Jocelyne DE TOMASI expose que pour assurer la rémunération du personnel remplaçant au Multi Accueil suite à des remplacements de congé longue maladie et maternité, il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires sur ce budget.

Par ailleurs, elle explique que la mise en route de la nouvelle station d'épuration a généré des coûts supplémentaires en électricité notamment et il y a lieu de procéder à un ajustement des lignes budgétaires sur ce budget.

Elle propose que soient prélevés, en priorité, les crédits affectés, sur les différents budgets, au D678 charges exceptionnelles. Cela sera réalisable pour le budget assainissement. Toutefois, au budget du SMA, il n'était prévu qu'une somme de 4400 € à cet article et la dépense supplémentaire s'élève à 7400 €. Elle propose donc au Conseil municipal que le budget communal supporte la différence, à charge pour celui du SMA à reverser 3000 € à la commune sur l'exercice 2012 au titre des atténuations de charges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE les décisions modificatives ci-après :**

1. BUDGET COMMUNAL

<u>Section de Fonctionnement</u>					
Dépenses			Recettes		
D65737	Subvention SMA	+3000			
D678	Charges exceptionnelles	-3000			
Total		0			0

2. BUDGET SMA

<u>Section de Fonctionnement</u>					
Dépenses			Recettes		
D6218	Autre personnel extérieur	+7400	R74741	Subvention communale	+3000
D678	Charges exceptionnelles	-4400			
Total		+3000			+3000

3. BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Section d'Exploitation</u>					
Dépenses			Recettes		
D6061	Fournitures non stockable	+3446			
D678	Charges exceptionnelles	-3446			
Total		0			0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de Monsieur Alban HUARD pour la subvention que lui a accordé le Conseil municipal dans le cadre de sa formation diplômante.
- Remerciements de l'Etablissement Français du Sang aux 58 donateurs de Rugles.
- Monsieur GUITTON informe le Conseil municipal de la signature du nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF pour un engagement jusqu'en 2014. Il annonce les budgets prévisionnels tant du RAM que du SMA, sachant qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, le budget du RAM sera de la compétence de la Communauté de Communes :

Années	RAM			Multi-Accueil		
	budget	Part commune	Part CAF	Budget	Part commune	Part CAF
2012	70 800 €	52 660 €	16 590 €	374 377 €	222 577 €	103 212 €
2013	73 585 €	56 165 €	16 590 €	393 095 €	241 295 €	106 308 €
2014	77 264 €	59 844 €	16 590 e	412 751 €	260 951 €	109 498 €

TOUR DE TABLE

- **Thérèse CORBIN** informe le Conseil municipal que Monsieur GUILLEMARRE de La Chaise-Dieu-Du-Theil remercie les services techniques de Rugles pour l'entretien du cimetière.
- **Claude BOUTELET** rappelle que le marché de Noël aura lieu samedi et remercie l'UCR avec laquelle un partenariat a été mis en place pour la vitrine de Noël. Il tient par ailleurs à féliciter Monsieur LESOUT qui l'a décorée et installée.
- **Jacques PHILIPPE** demande quel a été le retour du Jazz en Ouche 2011.
- **Claude BOUTELET** confirme l'engouement de tous pour cette manifestation et annonce la volonté de la Ville de l'Aigle pour nous y associer à nouveau l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.